

AFCDRP-MAIRES POUR LA PAIX FRANCE

ASSOCIATION FRANÇAISE DES COMMUNES, DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS POUR LA PAIX



CULTURE DE LA PAIX ET POLITIQUES PUBLIQUES

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN ACTION



WWW.AFCDRP.COM

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT DE MAIRES POUR LA PAIX INTERNATIONAL	3
QUI SOMMES-NOUS ?	4
NOTRE RÉSEAU EN UN COUP D'ŒIL	5
AGIR LOCAL, PENSER GLOBAL	6
CULTURE DE LA PAIX	7
DES OUTILS AU SERVICE DE L'ACTION LOCALE	7
ÊTRE MEMBRE DE L'AFCD RP-MAIRES POUR LA PAIX FRANCE: L'EXPÉRIENCE DES ÉLUS LOCAUX	8
COMMENT ADHÉRER ?	9
MODÈLE DE DÉLIBÉRATION D'UNE ASSEMBLÉE ÉLUE	10
FORMULAIRE D'INSCRIPTION	11
GRILLE DE COTISATIONS 2014	13

Hiroshima, juin 2015



En août 1945, une seule bombe atomique anéantissait instantanément Hiroshima, puis une deuxième transformait Nagasaki en un immense champ de ruines, emportant les vies de milliers de personnes. Le monde entrait ainsi dans l'ère nucléaire. Des bombes d'un genre nouveau pouvaient désormais exterminer l'humanité entière. Dès lors, pour nous, maires et élus locaux, comme pour tous nos concitoyens, la question de la paix ne pouvait plus seulement relever du registre de la morale ou de l'éthique mais devenait une condition objective de la survie de l'humanité et donc du bien être des habitants de nos collectivités territoriales.

Les Hibakusha (survivants des bombardements atomiques), malgré les souffrances endurées, ont fait leur message de paix. Nous sommes déterminés à ce que leur expérience éclaire les générations futures dans la construction d'un avenir où la culture de la paix aura remplacé notre culture de guerre et où l'élimination des armes nucléaires, prévue par le Traité sur la non-prolifération, deviendra réalité.

Afin d'atteindre ce but, Hiroshima et Nagasaki ont créé le réseau Maires pour la Paix et, en relation avec des villes partenaires du monde entier, ont initié la campagne Vision 2020 qui appelle à l'abolition concertée des armes nucléaires d'ici 2020.

Après les bombardements, on pensait que plus rien ne pousserait à Hiroshima et Nagasaki pendant 75 ans. En 2020, 75 ans se seront écoulés depuis que ceux-ci

eurent lieu.

Maires pour la Paix a progressé au point de dépasser les 6 700 collectivités membres. C'est une preuve nette que, dans le monde entier, les peuples souhaitent être libérés de la menace nucléaire afin, comme le dit la Charte des Nations Unies, de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Grâce à l'ONU, nous pouvons maintenant prendre appui sur la notion de Culture de la Paix susceptible de se décliner dans tous les domaines de compétences de nos institutions locales et de leurs services, en contact permanent avec les habitants.

Afin de renforcer ce mouvement mondial, nous mettons à la disposition de tous la mémoire de nos villes atomisées et invitons les responsables politiques à découvrir l'horreur des armes nucléaires et les dommages permanents qu'elles infligent à l'être humain. De cette façon, nous arriverons tous à comprendre et accepter le souhait des Hibakusha.

Les armes d'aujourd'hui font courir à l'humanité un risque global. Une réponse globale est donc nécessaire et notre mobilisation locale indispensable. C'est pourquoi j'invite les collectivités françaises à se joindre à nos efforts en devenant membre de la branche française de notre réseau international, l'AFCDRP-Maires pour la Paix France.

MATSUI KAZUMI
MAIRE D'HIROSHIMA

松井一實

PRÉSIDENT DE MAIRES POUR LA PAIX

QUI SOMMES-NOUS ?



UN PEU D'HISTOIRE

Le 24 juin 1982, lors de la 2e Session spéciale sur le désarmement (Nations Unies, New York), le maire d'Hiroshima, toute première ville victime d'un bombardement atomique, annonce un Programme pour promouvoir la solidarité des villes en faveur de l'abolition des armes nucléaires. Ce programme insiste sur la nécessité de mettre en commun les efforts des collectivités pour parvenir à une véritable «Culture de la Paix» à l'échelle mondiale et dans laquelle les armes nucléaires n'ont pas leur place. Peu de temps après, l'édile d'Hiroshima lance, avec le maire de Nagasaki, un appel aux maires des cinq continents pour qu'ils soutiennent ce programme. C'est ainsi qu'est né le réseau international Maires pour la Paix (Mayors for Peace).

En août 1985, une première Conférence générale de Maires pour la Paix est organisée dans les deux villes martyres. Elle réunit une centaine de collectivités venant de 23 pays, dont quelques collectivités françaises invitées par l'Institut Hiroshima Nagasaki (fondé en France à Malakoff). Toutes ces collectivités rejoignent alors Maires pour la Paix. En 1997, ces pionniers ressentent le besoin de s'organiser pour que le travail mené sous l'impulsion d'Hiroshima et de Nagasaki rayonne davantage en France et que la **Culture de la Paix devienne un outil de gestion au quotidien pour les villes**. Cette poignée de collectivités locales (quelques communes et deux départements) crée alors la toute première branche régionale de Maires pour la Paix dans le monde : l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix ou, plus brièvement, l'AFCDRP-Maires pour la Paix France.

UNE APPROCHE HUMANITAIRE

Aucun moyen efficace de porter secours à un nombre important de survivants d'une explosion nucléaire, tout en garantissant la sécurité des intervenants, n'existe actuellement au niveau national ou n'est envisageable au niveau international. Dans le cas des armes nucléaires, la prévention – notamment à travers l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant visant à proscrire et à éliminer ces armes – représente la seule voie d'avenir possible.

Peter Maurer, Président du CICR, Conférence internationale sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires Oslo, 4-5 mars 2013.

Ce constat du CICR (Comité International de la Croix-Rouge), l'une des principales organisations humanitaires du monde, est sans appel. L'AFCDRP-Maires pour la Paix France partage cette analyse qui va dans le sens de son action en faveur d'une Culture de la Paix dans un monde sans armes nucléaires.

UN OBJECTIF ESSENTIEL : LA SÉCURITÉ DE TOUS, UNE MISSION LOCALE

Notre analyse repose sur un constat simple : les armes nucléaires représentent un danger sans précédent pour l'humanité. Elles sont destinées à frapper en premier lieu les zones peuplées, autrement dit, les villes et villages. Les élus locaux, dont le rôle est de garantir la sécurité des citoyens, sont ainsi concernés au premier chef. Face à cette menace, les seules options possibles sont :

- ▶ leur élimination, prévue de longue date par le TNP ratifié par la France,
- ▶ la prévention des conflits grâce à un travail de fond des domaines d'action de la Culture de la Paix relevant complètement de la compétence des élus locaux.

L'AFCDRP-Maires pour la Paix France facilite cette approche nouvelle des réalités locales et mets ces instruments nouveaux au service des nouveaux paradigmes dont il est si souvent question.

AUJOURD'HUI

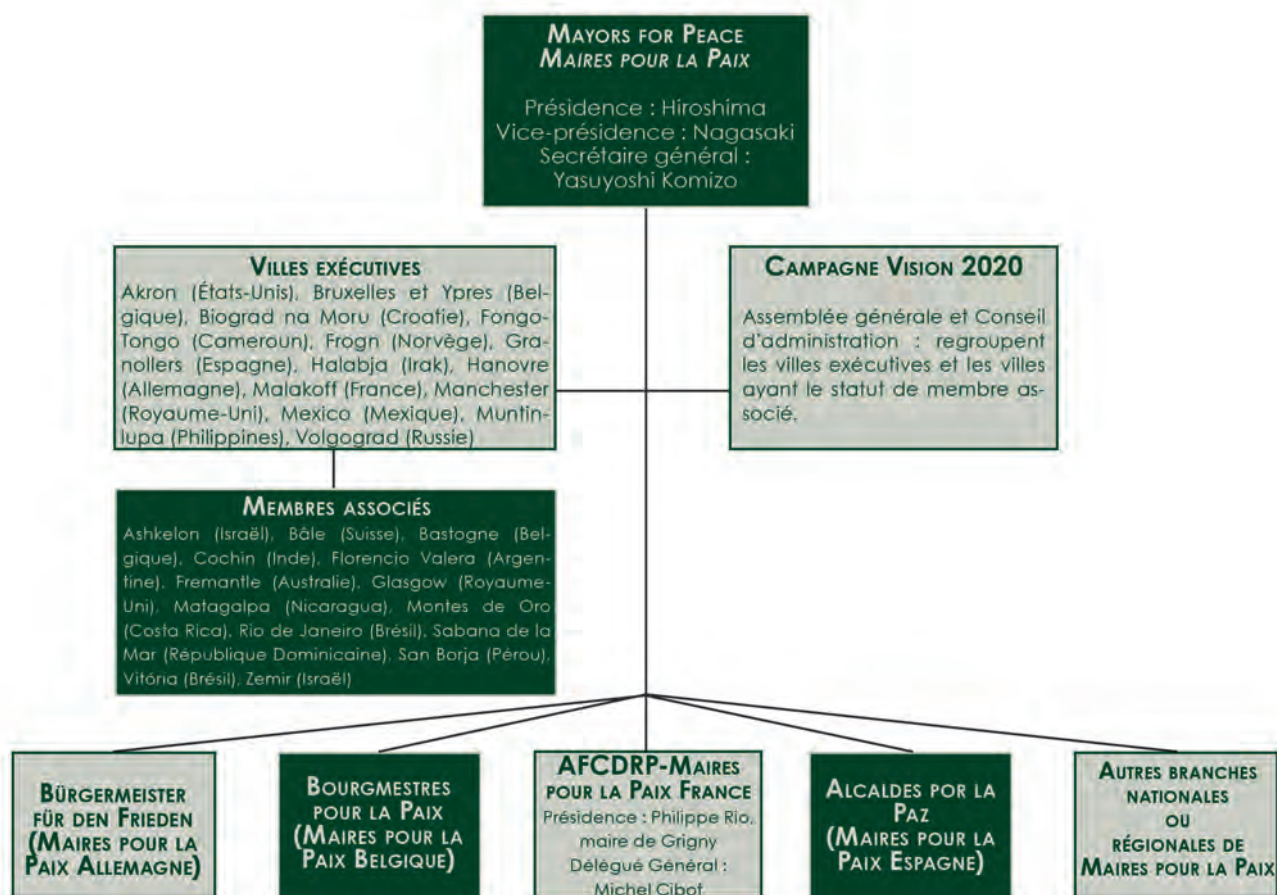
Maires pour la Paix rassemble plus de **6 700 collectivités dans 160 pays**. C'est un réseau reconnu mondialement qui bénéficie de soutiens tels que ceux du CICR et de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis, CUF en France). Membre consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), l'organisation participe et intervient régulièrement aux conférences de l'ONU sur le désarmement (processus de suivi du TNP, Conférence du désarmement).

NOTRE ACTION

- ▶ **Information** pour créer les conditions de l'appropriation collective de la notion de Culture de la Paix.
- ▶ **Formation** à la prise en compte concrète et quotidienne de la Culture de la Paix par les élus et services des collectivités territoriales.
- ▶ **Incitation** à la mise en œuvre de projets mutualisés ; alimenter la réflexion sur la relation entre le pouvoir de destruction totale et les comportements humains quotidiens.
- ▶ **Communication** : valorisation de la richesse des actions locales et leur donner un impact plus large grâce à l'effet réseau.
- ▶ **Création** d'outils partagés grâce aux PLACP (Programmes Locaux d'Action pour une Culture de la Paix).
- ▶ **Contribution** à une réflexion sur l'influence des objets produits par les humains, y compris les armes nucléaires.



NOTRE RÉSEAU EN UN COUP D'ŒIL



MEMBRES (AU 1^{ER} JUIN 2015)

ZONE	PAYS ET RÉGIONS	COLLECTIVITÉS
Afrique	46	359
Amérique du nord	3	307
Amérique latine et Caraïbes	25	671
Asie	30	2 672
Europe	47	2 569
Océanie	9	128
Total	160	6 706



EN BREF :

- ▶ Un réseau au service de la gestion quotidienne, présent dans 160 pays, établi sur les 5 continents : Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie.
- ▶ Plus de 6 700 collectivités membres, dont 150 en France. Parmi celles-ci : Bègles, Dijon, Grigny, La Rochelle, Maillé, Malakoff, Oradour-sur-Glane mais aussi Ankara, Auckland, Bastogne, Bruxelles, Buenos Aires, Calcutta, Cape Town, Cochin, Dakar, Dresde, Guernica, Lisbonne, Londres, Manchester, Montréal, Moscou, La Nouvelle-Orléans, Pékin, Rome, Semipalatinsk, Sydney, Vienne, Zurich...
- ▶ Plus d'un milliard de citoyens représentés.



« Votre rôle n'est pas simplement important. Il est essentiel. Absolument essentiel. Construire un monde pacifique ne commence pas dans les salles de conférence à New York ou à Genève. Cela commence sur le terrain, dans les quartiers, dans les communautés. Cela commence par des leaders éclairés dans les villes et villages partout dans le monde. Cela commence avec vous. Et vous êtes en première ligne. »

S.E. Ban Ki-moon, lors de son intervention devant les membres de Maires pour la Paix, Conférence d'examen du TNP, mai 2010, New York, USA.

AGIR LOCAL: LES PLACP

L'AFCDRP-Maires pour la Paix France propose à ses collectivités membres de mettre en place des Programmes Locaux d'Action pour une Culture de la Paix (PLACP), véritables feuilles de route adaptées aux réalités de la gestion territoriale.

QU'EST-CE QU'UN PLACP ?

Un PLACP est un moyen simple et efficace de relier toutes les initiatives locales concernant les domaines d'action de la culture de la paix, de décloisonner l'action des services, de favoriser en interne la mise en œuvre de ces principes fondamentaux et d'optimiser ainsi leur diffusion auprès des citoyens. Les PLACP permettent des synergies entre services favorisant les transversalités pour plus d'efficacité. Les PLACP peuvent servir de bases à la mise en œuvre d'actions spécifiques abordant un ou plusieurs domaines de la culture de la paix. Par exemple, une collectivité peut élaborer un PLACP spécifique pour la journée internationale de la Paix (le 21 septembre) et le renouveler chaque année. En un mot, un PLACP est l'outil pratique et concret d'une approche systémique de l'action locale au service des citoyens.

COMMENT METTRE EN ŒUVRE UN PLACP ?

L'AFCDRP-Maires pour la Paix France accompagne les collectivités dans la mise en place de leur PLACP. Des nombreux outils théoriques et pratiques sont proposés, allant de formations sur la Culture de la Paix appliquée au management local à des expositions et conférences pour sensibiliser citoyens et services.

La mutualisation des expériences et des moyens est également au cœur de notre mission. Ainsi, nous diffusons des exemples de PLACP déjà mis en place dans des collectivités membres, permettant à chacun de s'inspirer et d'adapter à ses réalités locales des projets ayant fait leurs preuves. Enfin, nous facilitons les contacts entre adhérents de façon à susciter la mise en place de projets communs.

PENSER GLOBAL

Les collectivités territoriales savent depuis longtemps que leur travail à l'échelle locale s'inscrit dans un cadre beaucoup plus vaste et qu'il leur est nécessaire d'avoir une conscience aigüe de ce qui se passe sur notre planète.

Avec plus de 6 700 collectivités membres à travers le monde, notre réseau offre des opportunités uniques pour faire entendre la voix des collectivités locales à l'échelle internationale :

► Participation aux délégations internationales dans le cadre des activités et conférences organisées par Maires pour la Paix et nos partenaires (ONU, CGLU, IPPNW, PNND,

entre autres)

► Lobbying auprès des gouvernements, tant au niveau national qu'au niveau international.

► Lobbying auprès des Nations Unies (Conférence sur le désarmement, Conférence d'examen du TNP, Assemblée Générale des Nations Unies) dans le cadre de la campagne Vision 2020.

L'ONU a besoin des élus locaux et des citoyens, comme l'a souligné son Secrétaire général, Ban Ki-moon.

CAMPAGNE VISION 2020 : POUR UN MONDE SANS ARMES NUCLÉAIRES EN 2020

La campagne Vision 2020, amorcée

en 2003 par Maires pour la Paix, vise à parvenir à l'élimination complète des arsenaux nucléaires d'ici 2020. Pour ce faire, elle cherche à obtenir le début de négociations sur une convention d'élimination des armes nucléaires qui fixerait un calendrier précis pour parvenir au désarmement, renforçant ainsi le TNP ratifié par 189 pays, dont la France.

OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE VISION 2020

1) Mise hors alerte immédiate de l'ensemble des armes nucléaires

Aujourd'hui encore, des milliers d'armes nucléaires dans le monde sont prêtes à être lancées en quelques minutes. Abandonner cette pratique est le plus simple et meilleur moyen d'éviter un holocauste nucléaire accidentel.

2) Entamer immédiatement des négociations concrètes sur une convention universelle sur les armes nucléaires

Nous appelons les gouvernements à entamer des négociations immédiates afin d'établir au plus vite une convention sur les armes nucléaires.

3) Conclure une convention sur les armes nucléaires d'ici 2015

Nous appelons les gouvernements et autres institutions à travailler à la conclusion d'une telle convention d'ici 2015 qui interdise le développement, la production, les essais, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires et qui veillerait à leur élimination.

4) Destruction physique de l'ensemble des armes nucléaires d'ici 2020

Les armes peuvent être détruites. Les matières fissiles peuvent être rendues inutilisables. Un contrôle international strict est techniquement possible. Un monde sans armes nucléaires libérerait des moyens considérables pour le développement et le bien-être de chacun.

CULTURE DE LA PAIX



Selon la définition des Nations Unies, la culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les **conflits en s'attaquant à leurs racines** par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États (résolutions des Nations Unies A/RES/52/13 : culture de la paix et A/53/243 : Déclaration et programme d'action sur une culture de la paix).

Huit domaines d'action prioritaires ont été identifiés par l'ONU :

- ▶ **l'éducation**
- ▶ **le développement économique et social durable**
- ▶ **le respect des droits de l'homme**
- ▶ **l'égalité entre femmes et hommes**
- ▶ **la participation démocratique**
- ▶ **la compréhension, la tolérance et la solidarité**
- ▶ **la communication participative et la libre-circulation de l'information et des connaissances**
- ▶ **la paix et la sécurité internationale**

Tous ces aspects s'articulent naturellement avec les compétences des collectivités territoriales, leurs politiques publiques, leur organisation et leur fonctionnement. Adosser les politiques publiques locales à un grand dessein de cette nature offre l'opportunité du souffle nouveau dont les collectivités ont besoin pour promouvoir un management politique et technique renouvelé, respectueux de l'histoire et de l'identité de chacune d'elles.



DES OUTILS AU SERVICE DE L'ACTION LOCALE

Liste complète à découvrir sur afcdrp.com

INFORMATION :

- ▶ Newsletter mensuelle de Maires pour la Paix
- ▶ Bibliographies et filmographies thématiques

SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES SERVICES :

- ▶ Formations
- ▶ Participation à des colloques et conférences en France et à l'international, notamment à l'ONU
- ▶ Fiches-projet types

SENSIBILISATION DES POPULATIONS :

- ▶ Expositions
- ▶ Conférences
- ▶ Actions symboliques (avec les services)
- ▶ Activités avec les bibliothèques et médiathèques
- ▶ Activités avec les écoles

MISE EN VALEUR DU LABEL « COLLECTIVITÉ POUR LA PAIX » :

- ▶ Panneaux routiers « commune/département/région pour la paix » : mise à disposition de fiches techniques pour leur réalisation
- ▶ Bannières pour site Internet
- ▶ Pavage





DANIEL FONTAINE

Président de l'AFCD RP-Maires pour la Paix France de 2001 à 2014

Les maires de France sont confrontés à des responsabilités accrues en période de crise. Ils sont pour leurs administrés le premier secours et souvent le dernier recours. Quand on dépasse l'opposition simpliste guerre/paix pour s'intéresser à ce que représente la Culture de la Paix, telle qu'elle est portée par l'ONU et l'UNESCO, le lien avec les initiatives municipales apparaît dans toute son évidence. La Culture de la Paix nous parle de dialogue entre toutes les composantes d'une ville, de prévention des conflits, de respect de l'autre, de travail de mémoire, de lien social, de solidarité, de respect de l'environnement. En d'autres termes, de tout ce qui fait que les élus locaux sont les plus appréciés de nos citoyens. De fait, l'appartenance à un réseau de plus de 6 000 collectivités dans le monde qui travaillent ces questions-là en les identifiant à un projet universel, c'est un formidable remède contre le sentiment d'isolement que l'on peut ressentir quand on est maire d'une commune, petite ou grande.



PAUL QUILÈS

Maire de Cordes sur Ciel, ancien Ministre de la Défense, ancien Président de la Commission de la Défense de l'Assemblée Nationale

Depuis octobre 2009, la commune de Cordes-sur-Ciel fait partie des membres du réseau Maires pour la Paix.

Cette adhésion se veut le témoignage d'hommes et de femmes convaincus de la nécessité de tenir un discours de paix dans un monde de plus en plus incertain, traversé de crises, de violences sociales, de tentations belliqueuses. C'est également une façon modeste de participer à la prise de conscience collective des efforts nécessaires pour construire un monde meilleur sans armes nucléaires et au développement de la culture de paix que souhaite promouvoir l'ONU.



DR FERDINAND BERNHARD

Maire de Sanary sur Mer, Conseiller général du Var

Lorsqu'en 2009, on m'a proposé de rejoindre le réseau international Maires pour la Paix, fondé par les édiles d'Hiroshima et de Nagasaki, j'ai spontanément accepté. Contribuer, aussi modestement soit-il, à cet effort planétaire

pour promouvoir une culture de la paix m'est, en effet, apparu comme une évidence. Administrer une commune n'est-ce pas déjà initier des actions favorisant

l'harmonie entre ses concitoyens ?

À l'ère de la mondialisation, il m'a semblé intéressant de relever le défi et d'étendre nos initiatives locales à l'échelle de la planète en rejoignant les huit champs d'action de l'association, des domaines divers et familiers des Sanaryens, comme ceux de l'éducation, du développement durable et de la communication, dans lesquels je savais pouvoir poser des actes concrets qui permettraient de participer à l'édification d'un monde en paix, libre de toute arme nucléaire.

Développer le volet de l'éducation à l'environnement et au développement durable de notre Agenda 21 fait partie de ces mesures contributives.

Initier le devoir de mémoire pour permettre aux jeunes sanaryens de connaître les heures sombres du passé, d'en tirer des enseignements et de se forger, ainsi, un avenir meilleur en est une autre.

Enfin, multiplier les occasions de rencontre, d'échange, de partage et de coopération afin de favoriser la compréhension entre les peuples me paraît être le cœur de notre démarche.

Symbole de celle-ci : cette journée de mai 2009 où, au cours des cérémonies marquant le trente-cinquième anniversaire de notre jumelage avec la ville allemande de Bad Säckingen, tous les maires de nos villes jumelles (Koscierzyna en Pologne, Luino en Italie, Purkersdorf en Autriche) comme ceux des villes amies (Näfels en Suisse, Hongcheon en Corée et Dédougou au Burkina Faso) se sont engagés officiellement aux côtés de « Maires pour la Paix ». Nous avons eu la démonstration ce jour là que la paix n'était rien d'autre que le fruit d'une volonté humaine.

Alors, j'incite les maires du monde entier à grossir le groupe des six mille qui, à ce jour œuvrent, chacun à sa façon, pour que la paix ne soit pas qu'un mot ou une douce utopie.



BERNARD ELIAUME

Maire de Maillé

Le 25 août 1944 Maillé est pratiquement rayé des cartes. 124 personnes de 3 mois à 89 ans sont sauvagement assassinées par les barbares nazis. La Maison du Souvenir, lieu de mémoire communal, a pour objectifs de perpétuer la mémoire des 124 victimes, de

faire comprendre historiquement les faits, d'étudier la reconstruction morale après une telle tragédie et de sensibiliser le public à l'importance des Droits de l'Homme.

La culture de la Paix, message de l'AFCD RP-Maires pour la Paix France, accompagne particulièrement les très nombreux écoliers, collégiens et lycéens venant visiter ce lieu de mémoire.

COMMENT ADHÉRER ?

Pour rejoindre le réseau AFCDRP-Maires pour la Paix France, il suffit de :

- ▶ Faire adopter une délibération par l'assemblée élue ;
- ▶ Envoyer une copie de la délibération exécutoire, accompagnée du formulaire d'adhésion (voir p. 11) dûment complété au secrétariat de l'AFCDRP-Maires pour la Paix France, en précisant les noms et coordonnées de la personne ou des personnes en charge du dossier ;
- ▶ Régler une cotisation annuelle, selon le nombre d'habitants de la collectivité (voir barème p. 13).

Un modèle de délibération d'adhésion (déjà soumis à un contrôle de légalité) est à votre disposition dans cette brochure (voir p. 10). Sa version électronique est disponible en téléchargement sur notre site ou sur simple demande auprès de notre secrétariat.

De plus, toute collectivité adhérant à l'AFCDRP-Maires pour la Paix France est, ipso facto, membre de Maires pour la Paix international (Mayors for Peace). Ainsi, chaque adhérent est invité à participer à des conférences organisées par notre réseau, rassemblant des collectivités du monde entier, autour des questions de culture de la paix et de désarmement nucléaire.

L'adhésion d'une collectivité est symbolisée par la remise d'une attestation signée par le Président du réseau international, Monsieur le maire d'Hiroshima.

Chaque année, l'AFCDRP-Maires pour la Paix France verse une contribution financière collective à la branche internationale pour soutenir Maires pour la Paix et la campagne Vision 2020.

Toute collectivité membre accède à l'ensemble des services proposés par l'association.



EXEMPLE DE DÉLIBÉRATION D'UNE ASSEMBLÉE ÉLUE

Modèle pour une délibération de conseil municipal, à adapter selon le type de collectivité locale concerné (Département, Région, Communauté de Communes, etc.)

L'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP-Maires pour la Paix France), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, est un réseau de collectivités territoriales françaises, branche française du réseau international Maires pour la Paix (Mayors for Peace), présidé par les villes d'Hiroshima et de Nagasaki. Son action est déclinée selon les règles du code général des collectivités locales et notamment l'article 72 de la Constitution.

L'AFCDRP-Maires pour la Paix France travaille à l'émergence d'une culture de la paix s'appuyant sur le cadre juridique défini par plusieurs résolutions et rapports des Nations Unies adoptés par les États membres.

La culture de la paix couvre huit domaines de l'activité des sociétés humaines qui prennent place dans les champs de compétences des collectivités locales françaises :

- ▶ l'éducation,
- ▶ le développement économique et social durable,
- ▶ le respect des droits de l'homme,
- ▶ l'égalité entre les femmes et les hommes,
- ▶ la participation démocratique,
- ▶ le développement de la compréhension, de la tolérance et de la solidarité,
- ▶ la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances,
- ▶ la paix et la sécurité.

L'AFCDRP-Maires pour la Paix France soutient également la lutte en faveur de l'élimination des arsenaux nucléaires. Cette élimination nécessaire au regard des impératifs de sûreté et des graves conséquences humanitaires que pourraient avoir l'emploi de telles armes, comme l'a souligné à plusieurs reprises le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), est prévue par le Traité sur la non-prolifération (TNP), signé par la France.

L'AFCDRP-Maires pour la Paix France a donc pour objectif de susciter et d'optimiser des initiatives locales, conduites avec le tissu associatif et les services en s'appuyant sur la notion de culture de paix. Elle propose aux collectivités territoriales d'adopter des PLACP (Programmes Locaux d'Action pour une Culture de Paix), eux-mêmes reliés à un programme global d'action proposé par Maires pour la Paix. Il s'agit in fine de contribuer à l'émergence d'une véritable «civilisation de la paix» de nature à «préserver les générations futures du fléau de la guerre» comme le demande la charte de Nations Unies devenue l'une des bases fondamentales de notre droit. Cette action locale prend en compte le fait avéré que les affaires mondiales impactent de plus en plus la gestion du quotidien, sur le terrain qui a besoin d'une approche systémique pragmatique.

Par la mutualisation des expériences et des moyens matériels et humains ainsi que par l'élaboration de programmes de formation destinés aux élus et personnels territoriaux, elle facilite l'exécution, la pérennisation et le suivi de ces plans d'action, diffusant ainsi la notion de culture de paix qui facilite la prise de parole des citoyens.

Parce que la paix doit se cultiver à l'échelle locale comme internationale et parce qu'œuvrer pour la paix dans toutes ses dimensions est l'un des principes majeurs de la Municipalité, la commune de _____ souhaite adhérer à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP-Maires pour la Paix France).

Pour l'année 2014, elle versera, au titre de son adhésion, une cotisation de la même nature que celle versée à l'AMF (Association des Maires de France) ou à CUF (Cités Unies France), inscrite au budget.

Ceci exposé,

Vu le code des collectivités locales,

Vu les statuts de l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix,

Considérant l'examen du dossier par la Commission _____ daté du _____,

Le Conseil Municipal est donc invité :

- À approuver l'adhésion de la commune de _____ à l'AFCDRP-Maires pour la Paix France (Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix) et le paiement des cotisations s'y rapportant.
- À désigner Monsieur / Madame le Maire comme Représentant de la Ville auprès de cette association et à autoriser Monsieur / Madame le Maire à choisir son suppléant.
- À autoriser Monsieur / Madame le Maire à entreprendre toutes les formalités relatives à cette adhésion et à acquitter sa cotisation chaque année à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix.

La dépense sera imputée au Budget de la Commune, fonction _____, nature _____.



Mayors for Peace / AFCDRP Registration Form *Formulaire d'inscription*



To Mr. Kazumi Matsui / *A M. Kazumi Matsui*
Mayor of Hiroshima / *Maire d'Hiroshima*
President of Mayors for Peace / *Président de Mayors for Peace*

I hereby express my city / municipality's support for the abolition of nuclear weapons and desire to join the Mayors for Peace.

J'exprime par la présente le soutien de ma ville / collectivité territoriale à l'abolition des armes nucléaires et sa volonté de rejoindre le réseau Mayors for Peace / AFCDRP.

Name of your country / *Pays* : **FRANCE** _____

Name of your city / municipality / *Nom de votre collectivité* : _____

Number of inhabitants / *Nombre d'habitants* : _____

Mayor's name / *Nom du Maire/Président* : _____ Gender / *Sexe* : Male Female

Address / *Adresse* : _____

TEL : _____ FAX : _____

E-mail : _____ Website : _____

Official language / *Langue officielle* : Français _____

* Contact person / *Personne à contacter* : Name / *Nom* : _____ Gender / *Sexe* : Male Female

Address / *Adresse* : _____

TEL : _____ FAX : _____

Position / *Fonction* : _____

E-mail: _____

* Other contact person / *Autre personne à contacter* : Name / *Nom* : _____ Gender / *Sexe* : Male Female

Address / *Adresse* : _____

TEL : _____ FAX : _____

Position / *Fonction* : _____

E-mail: _____

Date de la décision d'adhésion (délibération ou autre type de décision) : _____
Date of decision of registration (approval from city/municipal council or other type of decision)

Date :

Signature :



COTISATIONS 2015

NOMBRE D'HABITANTS	MONTANT
► COMMUNES	
Moins de 500	Participation libre
De 500 à 2 000	139 €
De 2 000 à 4 000	336 €
De 4 000 à 10 000	607 €
De 10 000 à 20 000	945 €
De 20 000 à 40 000	1 350 €
De 40 000 à 60 000	1 621 €
De 60 000 à 80 000	1 893 €
De 80 000 à 100 000	2 161 €
De 100 000 à 120 000	2 432 €
De 120 000 à 140 000	2 703 €
► COMMUNES et DÉPARTEMENTS	
De 140 000 à 160 000	2 973 €
De 160 000 à 180 000	3 244 €
De 180 000 à 200 000	3 515 €
De 200 000 à 220 000	3 784 €
De 220 000 à 240 000	4 056 €
De 240 000 à 260 000	4 323 €
De 260 000 à 280 000	4 596 €
De 280 000 à 300 000	4 865 €
► COMMUNES, DÉPARTEMENTS et RÉGIONS	
De 300 000 à 500 000	5 406 €
De 500 000 à 1 000 000	6 758 €
De 1 000 000 à 1 500 000	8 112 €
De 1 500 000 à 2 000 000	9 462 €
De 2 000 000 à 2 500 000	10 813 €
De 2 500 000 à 3 000 000	12 166 €

Les cotisations s'entendent hors cofinancements éventuels d'actions communes telles que celles envisagées dans les statuts.



Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix

WWW.AFCD RP.COM

TÉL. +33 (0)1 47 46 75 32 ~ SECRETARIAT@AFCD RP.COM

FACEBOOK: AFCD RP ~ TWITTER: @AFCD RP